

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
1999-09-58ItemMarie Moret à Émile Venet-Baudeville, 3 mars 1897

Marie Moret à Émile Venet-Baudeville, 3 mars 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Venet-Baudeville, Émile](#)

Lieu de destinationLesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Description

RésuméDemande à Émile Venet-Baudeville d'effectuer des travaux d'entretien du jardin de la maison de Lesquielles-Saint-Germain : élaguer la haie le long du sentier à la demande du maire ; tailler les vignes ; arracher l'herbe des allées : « Mais laisser l'herbe dans la cour devant la maison sur la route, afin qu'on voie que ce n'est pas une maison habitée et que les militaires ne feront pas à nouveau la grille. » ; enlever les herbes coupées comme le faisait le père d'Émile Venet-Baudeville. Indique à Émile Venet-Baudeville que son père donnait une gratification de 5 F au garde-champêtre pour surveiller la propriété. Ne faire que les travaux d'entretien de la maison indispensables, « cette petite propriété ne pouvant plus servir d'habitation, vu que les briques blanches entretiennent dans les murs une humidité qui pourrait tout ».

Mots-clés

[Économie domestique](#), [Jardins](#)

Personnes citées[Venet-Baudeville, Émile](#)

Lieux cités[Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation2 p. (34r, 35r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Paris le 3 Mars 1897
 de cinq heures au garde
 pour surveillance
 4 rue Beaudelouce
 Nomme - Gend

Monsieur Venet,
 J'espère que vous avez bien
 reçu, en son temps, ma lettre
 du 9 janvier, où je vous priais de
 faire ce que demandait M. le
 Maire, concernant l'élaguage
 de la haie qui longe le petit
 sentier.

Aujourd'hui je crois utile
 de vous dire que lorsque le moment
 sera venu de travailler au jardin,
 je vous serai obligé de faire faire
 les travaux suivants :

Couper les vignes qui sont
 attachées au mur, à l'ouest de
 la maison, les couper à hauteur
 d'un homme après qu'ils ne se

cessent pas en se renversant
 tout à fait. Il n'y a pas à les
 cultiver au vrai sens du mot
 puisque le haïon n'y pousse guère.

Arracher l'herbe des allées
 après que celles-ci ne fussent
 pas. Mais laisser l'herbe
 dans la cour devant la maison
 sur le côté, après qu'on voie
 que ce n'est pas une maison
 habitée et que les militaires ne
 forcent pas à nouveau la porte.

Avant même de ne pas laisser
 sur place les plantes en herbes
 coupées, il est préférable quand on
 a fauché le gazon on a laissé
 d'herbe pousser sur place. Ceci
 est très réfectueux. Votre père
 faisait toujours enlever ce
 qui avait été coupé.

Je crois utile aussi de
 vous dire qu'un jour on verra
 votre père a jugé bon de

donner une gratification
de cinq francs au garde
champêtre pour surveillance
que celui-ci avait exercée
touchant la propriété; et
que si nous jugions à propos
de faire quelque chose de sem-
blable, vous n'auriez qu'à
me l'exprimer.

Enfin, je vous rappelle
que cette petite propriété ne
pouvant plus servir d'habi-
tation, ou que les briques
blanches entretiennent dans
les murs une humidité
qui pourrait tout. - Je désire
qu'il n'y soit fait que ce
qui est absolument indis-
pensable, et vous prie
d'ordonner les choses en

conséquence, comme
je faisais M. votre père.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur, mes parfaites
civilités

Marie Godin

Monsieur de Cordat, rappelle:
Laille: 0.74 avec l'écart au bas
seins: grosseur moyenne
lanches: très-fortes
entre les lanches: espace de 2
seins: intervalle de 9 à 10 centimètres